

Compte-rendu #46 - Séances des 7 et 9 octobre 2024

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique (7 octobre 2024)

1. Question de la députée Bénédicte Linard (Ecolo) :

[« Accès aux fonds européens pour la recherche »](#)

La Flandre semble capter bien plus de **fonds européens** pour soutenir la recherche que les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). « En effet, à elle seule, la KU Leuven capte 252 millions d'euros de financement du programme "**Horizon Europe**", soit plus d'une fois et demie ce que captent, ensemble, les cinq universités francophones ». Les établissements expriment régulièrement des demandes pour que des équipes spécialisées les aident à décrocher ces financements européens, dont les procédures sont longues et complexes.

Comment le ministre soutiendra-t-il nos institutions (et leurs partenaires non académiques) dans cette optique ? La Déclaration de Politique Communautaire (DPC) prévoit de lier l'aide aux établissements à la performance dans le cadre d'Horizon Europe : n'est-ce pas un contresens ?

Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :

« Les acteurs qui remportent un projet issu d'un tel appel à propositions reçoivent, pour la plupart des appels, un financement à 100 % de l'Union européenne, ce qui est très intéressant pour eux ainsi que pour les finances publiques. Cependant, l'obtention de ces fonds nécessite une capacité à rédiger des projets et à trouver les partenaires européens les plus pertinents. À cet effet, **des outils existent pour aider les institutions à obtenir une part plus importante de financements européens, tels que les Points de contact nationaux (PCN) du programme "Horizon Europe"**. Les établissements de l'enseignement supérieur ont accès au PCN de la Fédération Wallonie-Bruxelles, basé au Fonds de la recherche scientifique (FNRS), mais aussi à ceux de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Les PCN assurent une mission d'information, de conseil et d'accompagnement.

En outre, les cellules Europe ont été créées en 2021. Au sein de chaque université et des 19 hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **elles disposent de personnel et de budgets afin d'aider les chercheurs à déposer des projets européens**. Il est prévu d'en mesurer les effets en suivant l'évolution du nombre de demandes de financement introduites par les chercheurs francophones au niveau européen et les budgets obtenus. **Une évolution positive a été**



constatée en ce qui concerne les montants nets octroyés aux universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du programme "Horizon Europe", pour 2022 et 2023, ainsi que des prises de coordination de projet qui n'existaient pas auparavant.

Par ailleurs, il est pertinent de lier une partie du financement octroyé à des cellules à leurs performances, car **se baser sur le nombre d'étudiants ou de chercheurs, comme le prévoient les clés de répartition habituelles, défavoriserait les plus petites structures**, qui peuvent néanmoins démontrer une efficacité relative. Je précise qu'il devrait s'agir d'une partie des fonds qui seraient octroyés sur cette base.

S'agissant du rassemblement des acteurs au travers de consortiums et de plateformes, notamment, dans le but de faire rayonner l'excellence francophone, **un travail devrait être mené pour renforcer l'efficacité des outils existants**. À cet effet, l'offre des structures chargées de positionner nos acteurs à l'échelon international peut certainement être mieux organisée et coordonnée. Je confirme ainsi mon ambition de favoriser encore davantage la participation des acteurs de la recherche aux programmes européens, non pas en créant un outil supplémentaire, mais en évaluant l'efficacité des existants, en les améliorant et en incitant les synergies pour en maximiser les effets. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020da000>

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires (7 octobre 2024)

1. Question de la députée Valérie Dejardin (PS) :

[« Propos tenus par le pape, une pique de rappel pour l'importance de lutter contre les violences sexistes et sexuelles »](#)

Lors de son récent passage en Belgique, le pape a tenu des propos jugés « choquants et dangereux » en remettant en cause le droit à l'avortement et en ramenant les femmes à leur rôle de procréation. Ces propos sont problématiques au vu des **violences sexistes et sexuelles** que vivent les femmes, notamment dans l'enseignement supérieur. C'est en substance ce que soulignent les résultats de l'**étude BEHAVES**.

Comme cela est constaté dans le rapport de cette étude, qu'attendons-nous pour **combler le manque de cadre légal** pour dénoncer les situations de violence dans l'enseignement supérieur ? La circulaire 9037 publiée par la ministre précédente est-elle suffisante ? **Quelles sont les pistes d'action ressorties de la rencontre annoncée entre la ministre et les autrices de l'étude BEHAVES ?**

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

La ministre reconnaît le caractère choquant des propos du pape et s'y oppose fermement. Elle rappelle que l'UCLouvain s'est d'ailleurs exprimée très clairement et fermement à ce sujet.



« J'ai en effet rencontré les autrices de l'étude BEHAVES la semaine passée. Nous allons les revoir le 14 novembre et **nous organiserons rapidement une présentation de l'étude à l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur, suivie d'une séance de questions-réponses. Ensuite, l'administration assurera la création de groupes de travail focalisés sur les recommandations et leur adéquation aux besoins du terrain.**

Parmi ces recommandations figure un cadre légal, mais aussi beaucoup d'autres choses. Je resterai brève à ce sujet, car j'en ai déjà parlé voici deux semaines et nous aurons l'occasion d'en rediscuter, notamment le 14 novembre. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020da022>

Séance plénière du Parlement (9 octobre 2024)

1. Questions jointes des députées Leila Agic (PS) et Stéphanie Cortisse (MR) :

[« Respect de la liberté académique à l'Université de Liège \(ULiège\) »](#)
[« Durabilité et transition entremêlées de wokisme et de discrimination »](#)

La députée **Leila Agic interpelle la ministre sur le fait qu'une membre de la majorité gouvernementale s'est « attaquée » à la liberté académique** – liberté soutenue dans le cadre de l'article 19 de la Constitution relatif à la liberté d'expression. Au nom de son groupe, elle s'inquiète de voir arriver en FWB les **attaques contre l'enseignement supérieur** comme c'est le cas dans bien d'autres pays du monde, s'alarme de l'**utilisation de concepts populistes (« wokisme »)** et apporte son soutien à la rectrice de l'ULiège qui a rappelé les fondements de la démocratie et de la liberté académique. La ministre soutient-elle également la réaction de la rectrice de l'ULiège ?

De son côté, la députée **Stéphanie Cortisse** explique avoir été interpellée par plusieurs étudiants au sujet d'un support pédagogique dans le cadre du nouveau cours donné à l'ULiège pour l'ensemble des filières d'études en bachelier, « Durabilité et transition ». **« Selon l'expression d'un professeur de l'ULiège, les dérèglements climatiques ne seraient pas dus à l'Homme en tant que tel, mais à "l'homme blanc, occidental, chrétien et hétérosexuel" »**. Sans remettre aucunement en cause la pertinence du cours en question, la députée **s'insurge de tels propos discriminatoires**. « Que viennent faire là-dedans le sexe, la religion, l'orientation sexuelle et la couleur de peau ? En tout cas, cette hypothèse énoncée par un professeur n'est nullement étayée ». Quelle est la réaction de la ministre ? A-t-elle pris connaissance de ce support de cours ? Va-t-elle demander des éclaircissements à la rectrice de l'ULiège ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Comme tous les membres de mon gouvernement, **je respecte la liberté académique.** Cette liberté est essentielle.

Je n'ai à commenter ni les propos d'un enseignant de l'ULiège ni ceux d'un parlementaire. La liberté de parole des parlementaires existe aussi.

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



Je n'ai pas vocation à relire les supports de cours des universités. C'est au sein des universités que les débats académiques doivent se dérouler. Je ne compte absolument pas prendre connaissance des supports de cours ; je n'ai pas pour intention de les censurer, de les critiquer ou de les commenter. Ce n'est pas mon rôle.

Si j'ai des contacts très réguliers avec la rectrice de l'ULiège, Mme Nyssen, je ne compte absolument pas l'appeler concernant ce qui se passe au sein de ce cours. Cela relève de la sphère académique. Vous avez pris connaissance des clarifications dans la presse. **Je n'ai pas à intervenir plus avant sur cette question.** »

Réaction des députées :

La députée Leila Agic estime que le rôle de la ministre est néanmoins de protéger les professeurs d'université, de s'assurer qu'ils et elles ne s'autocensurent pas dans leurs cours et « ne se retrouvent pas ciblés sur des réseaux sociaux par des messages empreints de relents d'extrême droite ».

La députée Stéphanie Cortisse estime qu'elle n'exerce aucune pression et que la démocratie lui permet justement de remettre les choses en question et de susciter le débat, ce que le support de cours mentionné ne faisait pas. « Mon groupe craint que la culture woke envahisse notre société, avec toutes ses dérives et ses discriminations envers l'homme que vous qualifiez de "blanc", soi-disant méchant. Nous voulons faire barrage au wokisme qui envahit à présent nos universités. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020da027>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>



<https://x.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.